



Paris, le 18 juillet 2013

Monsieur le Directeur Général

L'exaspération croissante d'un grand nombre de nos confrères m'amène à vous écrire cette lettre ouverte pour vous témoigner du climat profondément délétère généré par la mise en place de l'avenant 8 à la convention médicale, dont le contrat d'accès aux soins est un des éléments.

Vous avez annoncé le 30 mai dernier le report en septembre de l'ouverture du contrat d'accès aux soins (CAS) du fait de la faible appétence des médecins éligibles ; seulement 11% au lieu des 33% requis avaient adhéré au contrat. Bien plus qu'un moyen visant à améliorer l'accès aux soins, ce contrat possède avant tout une portée politique capitale pour le gouvernement. En conséquence, face à ce premier échec, la propagande menée depuis plusieurs mois par votre administration s'est transformée en guerre ouverte contre les médecins récalcitrants.

Vous savez très bien que le taux de 11% représente probablement la part des médecins pour lesquels le CAS est adapté et qui y ont adhéré librement ; les autres adhésions ne seront que le résultat des menaces et pressions de votre administration. Courriers, mails, délégués de l'Assurance maladie se succèdent auprès des médecins éligibles ; vous avez même ordonné aux directeurs de CPAM d'appeler en direct ces médecins. On assiste à un véritable chantage qui revient à promettre aux médecins la tranquillité s'ils adhèrent au contrat et l'enfer s'ils ne le font pas. Nous en avons les preuves. Nous vous demandons formellement de mettre un terme à cette campagne de harcèlement et de respecter l'indépendance professionnelle de nos confrères ainsi que la liberté contractuelle praticien/patient qui est un principe à valeur constitutionnelle. Les médecins ont maintenant été informés du contenu de ce contrat et sont en mesure de prendre leur décision en leur âme et conscience.

Nous tenons également à vous faire part de notre étonnement concernant la collusion manifeste de votre administration avec un syndicat signataire utilisé comme prestataire de service pour promouvoir votre politique. A titre d'exemple, parmi d'autres, la lettre de Monsieur Jean-François Rey*, Président de la CSMF/UMESPE, est édifiante. Il est expressément mentionné que les médecins refusant le CAS "*devront tirer toutes les conséquences pour les futurs projets de développement médicaux et chirurgicaux*". On va même jusqu'à conditionner l'agrément des titres de médecins étrangers, comme celui du confrère urologue espagnol mentionné dans la lettre, à la signature du CAS. La légitimité de votre administration a-t-elle besoin de la trahison de certains, sensés défendre l'intérêt général de la profession, pour s'affirmer? La trahison échoue toujours ! Permettez-nous de douter de l'efficacité de ces agissements déplorables.



9 rue Ernest Cresson - 75014 Paris
tel 01 45 42 40 40 - fax 01 45 42 37 21
ucdf@orange.fr

De plus, neuf mois après la signature de l'avenant 8, nous sommes obligés de constater le marché de dupes conclu entre les assureurs complémentaires (l'UNOCAM) et les autres parties. Malgré les promesses de l'UNOCAM au moment de la signature de l'avenant 8, elle n'a apporté à ce jour aucun engagement financier pour prendre en charge les compléments d'honoraires du CAS. Pourtant, le secteur des complémentaires a connu une hausse de 5,1% de son chiffre d'affaires en 2012, réalisée dans un contexte de hausse des tarifs et de détérioration de la qualité des contrats. Leurs frais opulents de gestion, d'un montant record de 7,3 milliards d'euros soit 22% des cotisations perçues, offre pourtant des marges de manœuvre pour améliorer le financement de l'accès aux soins. Deux poids et deux mesures : laxisme et bienveillance pour les complémentaires santé , rigueur et sacrifices pour les professionnels de santé.

Monsieur le Directeur Général, outre la cessation immédiate des méthodes coercitives dénoncées précédemment, nous vous demandons de communiquer avant la fin du mois de juillet 2013 les informations suivantes:

- le coût réel et total de la campagne de promotion du CAS au premier semestre 2013,
- le coût estimé de l'application du CAS dans les trois années à venir (prise en charge des charges sociales, suivi du profil tarifaire tous les trois mois, processus de sanction...),
- le nombre de médecins anesthésistes, chirurgiens et gynéco-obstétriciens (secteur 1, secteur 2 avec option de coordination et secteur 2 séparément) ayant adhéré au CAS au 1^{er} juillet 2013.
- la répartition par âge, par spécialité et par région des praticiens ayant adhéré au CAS.

Ces informations sont dues par votre administration aux assurés sociaux que nous sommes tous. Elles le sont aussi dans l'intérêt de tous les professionnels de santé qui doivent avoir, par la transparence des données, une vision la plus objective et précise possible des enjeux de l'avenant 8.

Enfin, nous déplorons encore une fois une baisse de tarif de remboursement d'actes chirurgicaux fréquents à partir du 1^{er} juillet quelque soit le secteur d'exercice. Dans le contexte de retard tarifaire si préoccupant des actes de chirurgie et d'anesthésie et d'une volonté affichée de diminuer le reste à charge pour les patients, vous le reconnaîtrez volontiers, il y a là une certaine incohérence.

Nous vous renouvelons notre position concernant l'inadaptation du CAS pour les spécialités du bloc opératoire et l'urgence de traiter les vrais problèmes en trouvant les solutions pertinentes avec les acteurs concernés.

En vous remerciant par avance, veuillez croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de notre plus haute considération.

Dr Philippe CUQ
Président de l'UCDF
Co-président LE BLOC

**Information de le C.M.E. d'Arnaud Tzanck Juillet 2013 : L'importance de la charte pour le Contrat d'Accès aux Soins.*
[Lettre de J.F. REY président de la CME d'Arnaud Tzanck \(lien vers le site UCDF\)](#)



9 rue Ernest Cresson - 75014 Paris
tel 01 45 42 40 40 - fax 01 45 42 37 21
ucdf@orange.fr